

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 10	Séance du vendredi 23 juin 2023
<u>Présents</u> : 7	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois juin l'assemblée régulièrement convoquée le 19 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de André SPAEDIG.
<u>Votants</u> : 7	Sont présents : André SPAEDIG, Hubert OSTER, Yannick BUCHI, Danielle GEHRINGER, Jean-Marc JAZERON, Catherine GOSSE, Cathy NICKLAUS
	Représentés :
	Excusés : Marc OSTER, Muriel POIROT, Bernard BUCHY
	Absents :
	Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 26/05/2023.

DE_2023_028

Objet : Vote de crédits supplémentaires - schoenbourg

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	300.00	
6281	Concours divers (cotisations)	300.00	
6231	Annonces et insertions	700.00	
6168	Autres primes d'assurance	500.00	
70311	Concessions cimetières (produit net)		1800.00
TOTAL :		1800.00	1800.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		1800.00	1800.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les modifications ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 - Pour : 7

DE_2023_029

Objet : Modification de limites d'agglomération

Le Maire expose qu'il s'avère nécessaire de fixer une nouvelle limite d'agglomération compte tenu de l'extension de l'urbanisation et que pour des raisons de sécurité publique, il importe de limiter la vitesse en entrée d'agglomération.

Il propose que la limite de l'agglomération sur la RD en venant de Lohr soit modifiée comme suit :

- RD 122 : - ancienne situation : PR 5+251
- nouvelle situation : PR 5+240

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire de faire l'arrêté en ce sens.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 - Pour : 7

DE_2023_030

Objet : Avenant à la charte accompagnateur scolaire

La Région Grand Est a fait de la sécurité des élèves dans les autocars un objectif fort de sa politique de transports scolaires.

Nous sommes d'ores et déjà engagé dans cette démarche au sein de notre territoire en mettant en place du personnel d'accompagnement des élèves de maternelle dans les autocars. Cette année, la Région Grand Est donne une participation de 3000 € par circuit prévoyant une personne accompagnant les élèves de maternelle et prend en charge les coûts de formation de ces accompagnateurs.

Afin de bénéficier de cette participation, le Maire doit signer l'avenant de la charte accompagnateur.

Dans le cadre de la convention des frais scolaires signée avec les Maires de Bust, Eschbourg/Graufthal et Schoenbourg, ces sommes seront partagées entre les 4 communes.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant de la charte accompagnateur.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 7 - Pour : 7

- La CCID a passé en revue les listes des propriétés non bâties.
- Les remarques suite à la réunion avec les associations ont été remontées à l'architecte.